

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

BP REA

Diplôme de niveau 4
Code RNCP : 38093



Gérer de manière autonome une **exploitation agricole** et en assurer le développement dans un contexte en évolution.

Durée et rythme de la formation

- 850h en centre
- 350h en entreprise
- 2 jours en centre / 3 jours en entreprise

Public ciblé

- Demandeur d'emploi
- Personne en reconversion, novice motivé par le monde agricole

Pré-requis

- Aptitude physique
- Maîtrise des savoirs de base (français, mathématiques)
- Un niveau minimal en informatique
- Autonomie

Contactez nous

 02 48 70 55 15 - 06 64 57 57 80
 bourges@cfppa.fr
 www.cfppa.fr



Date de formation



Du septembre 2026 au juillet 2027

Objectifs

- ✓ Se situer en tant que professionnel
- ✓ Piloter le système de production
- ✓ Conduire le processus de production
- ✓ Gestion technico-économique, financière et administrative
- ✓ Valoriser les produits ou services de l'entreprise

Contenu de la formation

- ✓ **Capacité 1 :** Se situer en tant que professionnel
- ✓ **Capacité 2 :** Piloter le système de production
- ✓ **Capacité 3 :** Conduire le processus de production dans l'agroécosystème
- ✓ **Capacité 4 :** Assurer la gestion technico-économique financière et administrative de l'entreprise
- ✓ **Capacité 5 :** Valoriser les produits ou services de l'entreprise
- ✓ **Capacité 6 et 7 :** A choisir parmi les UCARE proposées

Formation accessible en présentiel ou en distanciel

Formation adulte en 1 an

Mise à disposition des équipements de protection individuelle (EPI), réalisation de la formation SST et certiphyto applicateur

Modalités et délais d'accès

- En présentiel, l'entrée en formation peut se faire de septembre à novembre.
- En distanciel, à tout moment.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel.
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre.
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Salles de cours accessibles aux personnes à mobilité réduite. Par contre en entreprise, cela relève de l'exceptionnel.

Modalité de sélection

- Tests de prérequis et entretien individuel

Conditions d'inscription

- Avoir plus de 18 ans,
- Être demandeur d'emploi, salarié ou autre,
- Justifier d'une expérience professionnelle de 12 mois, tous secteurs confondus.

Modalité d'adaptation

À l'entrée en formation, chaque stagiaire a la possibilité de bénéficier d'un parcours individuel de formation.

Principaux débouchés

- Chef d'entreprise
- Ouvrier maraîcher
- Salarié(e) hautement qualifié(e) en agriculture

Suite de parcours possibles

- BTS Agricole
- Certificat de spécialisation

Indicateurs (Session 2025)

Taux de réussite aux examens*

100 %

Taux d'insertion professionnelle globale à 6 mois

88 %

Taux de poursuite d'étude

0 %

Taux d'insertion professionnelle en relation avec le diplôme préparé

86 %

Taux d'appréciation

93 %

* Par rapport aux stagiaires présents à l'examen

07 81 74 80 17 - 02 48 70 55 15

bourges@cfppa.fr

www.cfppa.fr



Modalités Pédagogiques

- Mise en situations réelles
- Exposés avec jalons d'évaluation
- Dossiers à réaliser et à expliciter
- Travail collaboratif ...

Modalité de validation / Nom du certificateur

Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Des situations professionnelles en mode projet pour analyser votre prochaine activité.

Modalités d'évaluation

SPE1 : Analyse de l'environnement de l'entreprise (C12 et C2 : 164h)

SPE2 : Conduite des productions (C11 et C3 : 278h)

SPE3 : Commercialisation et négociation (C5 : 112h)

SPE4 : Comptabilité et l'analyse de gestion (C4 : 266h)

SPE5 et 6 : UCARE (2 UCARE : 140h)

- Validation possible par bloc de compétences
- 7 Capacités à acquérir pour obtenir le diplôme. Ils sont évaluées à travers des situations professionnelles d'évaluation

Condition d'inscription à l'examen

- Avoir plus de 18 ans.
- 1 an d'activité professionnelle + un diplôme de niveau 3 (CAP).
- Si pas de diplôme : 1 an d'activité professionnelle en lien avec le secteur OU 3 ans hors secteur.

Rémunération

Indemnisation : Les modalités de rémunération auxquelles vous pouvez prétendre dépendent du financeur de votre formation et, par conséquent, de votre statut de bénéficiaire.



Les tarifs de formation

14 025 € finançables par le conseil régional ou autres dispositifs : PRF, CPF, Contrat Pro, France Travail etc...

Date d'enregistrement de la certification

13-10-2023



Le CFPPA - Campus du Haut Berry est engagé dans une démarche qualité pour la mise en place des formations.



Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de :

- L'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen
- L'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences

Version Janvier 2026